



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

équarrissage

Question écrite n° 46231

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur l'avenir du financement du service public de l'équarrissage. L'équarrissage a été érigé en service public par la loi du 26 décembre 1996 qui a modifié le financement de cette activité. Devant l'impossibilité de valoriser certains produits dérivés, inspirée par des motifs sanitaires parfaitement légitimes, une taxe a été instaurée pour en assurer le financement. La majorité actuelle s'est toujours battue, dans l'opposition mais aussi lorsqu'elle était au pouvoir, pour limiter l'impact de ces coûts d'élimination sur les producteurs et les détaillants. En 2004, ce service était financé par la taxe d'abattage et par des aides de l'État. Or aujourd'hui, à la demande des autorités communautaires, il semble que ces aides soient subordonnées à la prise en charge plus importante des professionnels de la filière. Les professionnels estiment que ces 9 centimes d'euro supplémentaires par porc abattu, qui seront mis à la charge des producteurs, sont la conséquence du versement de l'aide de 20 millions (13 pour la filière porcine, 7 pour la filière avicole) mise en place dans la loi de finances pour 2004. Ils sollicitent donc le maintien de cette aide. Il souhaiterait savoir ce qu'il envisage pour apaiser les inquiétudes des professionnels devant la hausse des coûts d'équarrissage, et s'il proposera, notamment pour la loi de finances 2005, le maintien de l'aide à l'équarrissage de 20 millions pour les filières porcine et avicole.

Texte de la réponse

L'attention du ministre chargé de l'agriculture, a été appelée sur les préoccupations des filières porcines et avicoles concernant la baisse de l'aide allouée en 2005 pour le financement du service public de l'équarrissage. Pour 2004, le ministre de l'agriculture avait obtenu 20 MEUR en loi de finances rectificative pour 2003 en faveur des filières porcines et avicoles, alors en crise et par ailleurs soumises à une forte concurrence sur les marchés national, européen et mondial. Les arbitrages budgétaires particulièrement difficiles ne lui ont pas permis de pérenniser cette dépense supplémentaire dans le projet de loi de finances pour 2005. Toutefois, il est déterminé à ouvrir ce dossier dans le cadre du débat sur la loi de finances rectificative pour 2004. Il faut néanmoins préciser qu'un tel effort, s'il porte ses fruits, devra obligatoirement se traduire par une participation directe des éleveurs au financement du service public de l'équarrissage. Au-delà, le ministre de l'agriculture est tout à fait disposé à étudier toute proposition d'évolution du service public de l'équarrissage, et ce dès 2005, à condition que celle-ci soit conforme au droit communautaire et de la concurrence, préserve un service public garant de la sécurité sanitaire, et permette une couverture de l'ensemble du territoire national dans des conditions équitables.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46231

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 août 2004, page 6724

Réponse publiée le : 7 décembre 2004, page 9696